



Siège social
11, rue Jean-Pierre Veyrat
73000 Chambéry
Tél. 09 80 34 81 16
Fax 09 85 34 81 16

contact@arter-agence.fr
www.arter-agence.fr

Aménagement de la RD1006

Grand Chambéry

Note relative aux sens de circulation des rues Centrale et Madeleine à Barberaz



Objectif de la note

La présente note vise à détailler les arguments qui ont amené, dans le cadre de l'étude de faisabilité d'aménagement de la RD1006, l'équipe de concepteurs à proposer une organisation à sens unique anti-horaire des rues centrale (sens Nord > Sud) et Madeleine (sens Sud > Nord) à Barberaz.

Arguments détaillés

Quatre arguments principaux relatifs aux mobilités ont été pris en compte :

- Les sens proposés correspondent aux usages majoritaires actuels.
- Les directions majoritairement prises par les usagers sortant de Barberaz.
- La volonté de préserver la capacité des carrefours en minimisant le nombre de croisements de véhicules.

Aussi nous démontrerons que l'inversion des sens de circulation ne permet pas de réduire le risque de reports des usagers sur la rue de la Parpillette.

Une organisation adaptée aux usages actuels

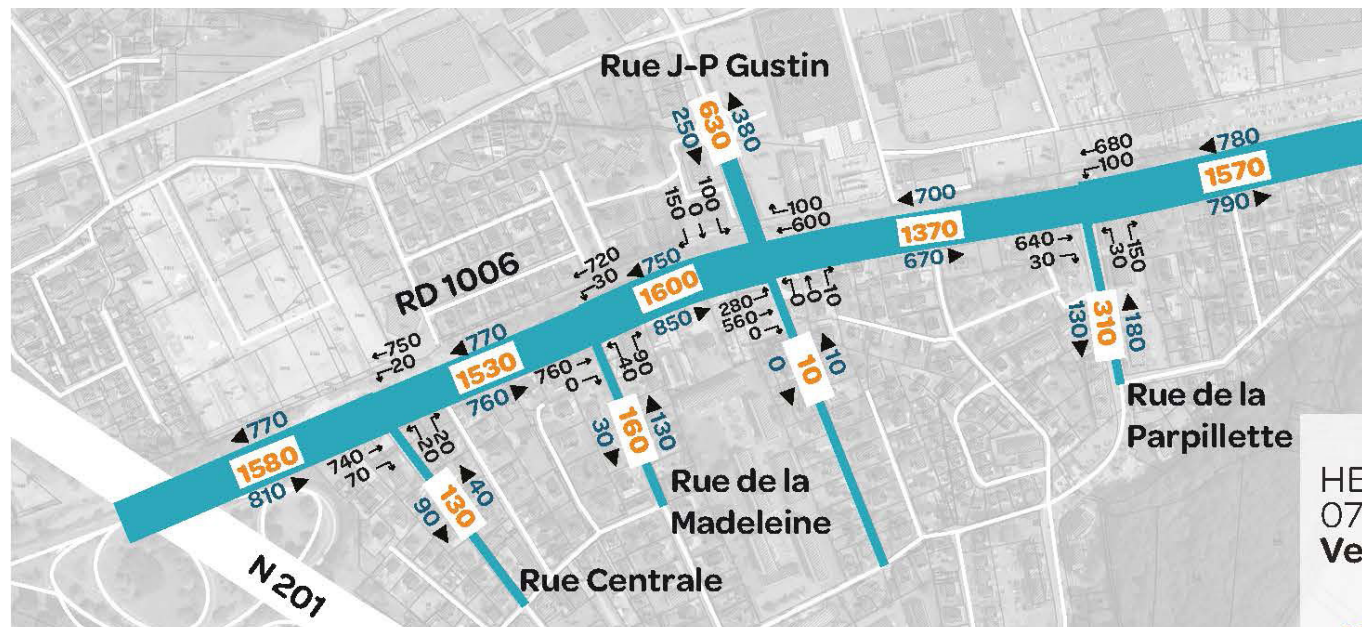


Diagramme d'écoulement HPM

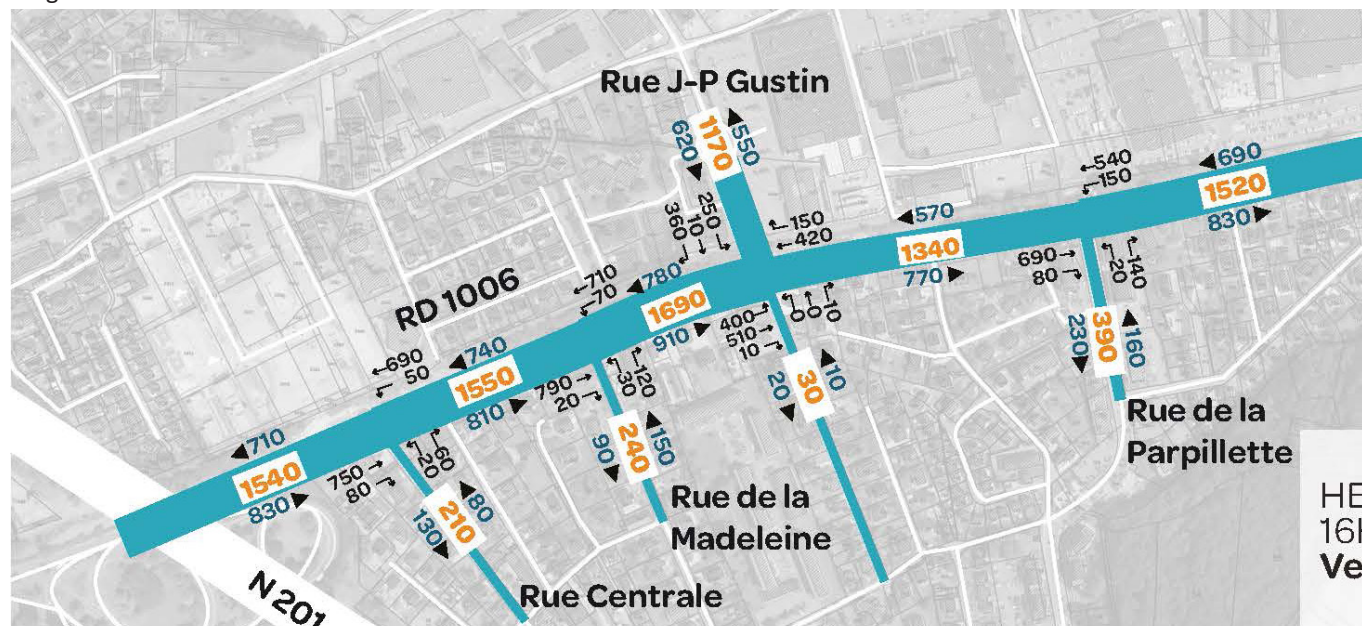


Diagramme d'écoulement HPS

Les diagrammes d'écoulement ci-contre représentent l'écoulement des flux mesurés sur les carrefours de la RD1006 aux heures de pointe du matin (en haut) et du soir (en bas) du vendredi 26 janvier 2018.

1. Sens majoritaires

L'analyse du document permet de mettre en évidence que le matin et le soir les sens (débits indiqués en bleu sur les diagrammes) les plus marqués sont :

- le sens Nord > Sud sur la rue Centrale.
- le sens Sud > Nord sur la rue de la Madeleine.

2. Sortie de Barberaz vers l'Est

L'observation des directions empruntées par les usagers sortant des rues Centrale et Madeleine permet de mettre en évidence une destination préférentielle vers l'Est.

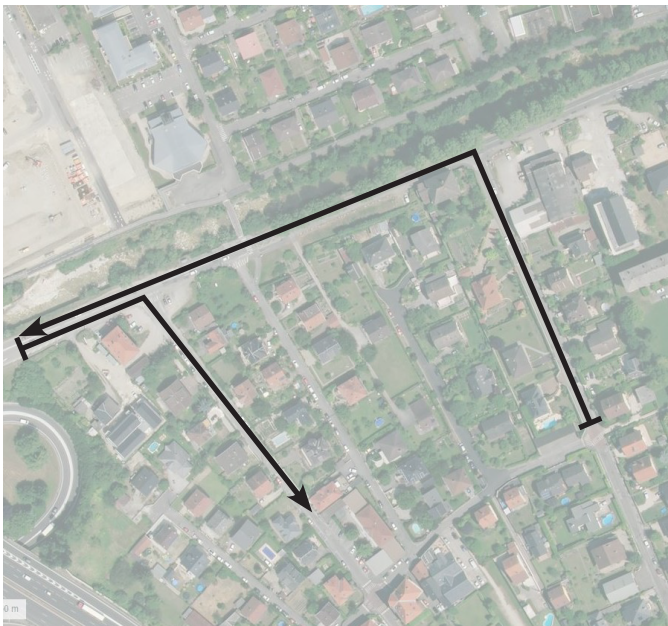
A l'HPM, parmi les 170 usagers sortants (40+130), 110 (20+90) partent vers l'Est contre 60 (20+40) à l'Ouest.

A l'HPS, parmi les 230 usagers sortants (80+150), 180 (60+120) partent vers l'Est contre 50 (20+30) vers l'Ouest.

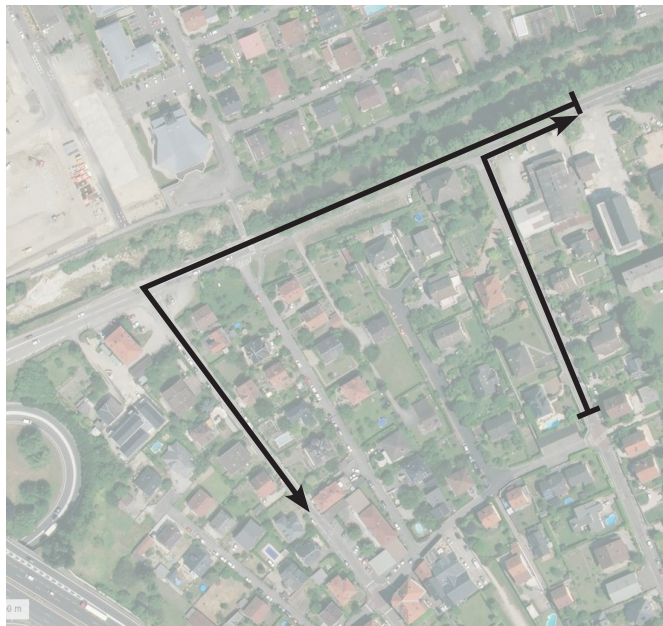
Les usagers entrants proviennent autant de l'Ouest que de l'Est (170 et 170) au total des deux heures de pointe.

Ainsi la mise à sens unique sortant de la rue de la Madeleine rapproche les usagers de Barberaz de leurs destinations et évite ainsi de générer un trafic « parasite » dans le quartier de la Madeleine et sur la RD1006.

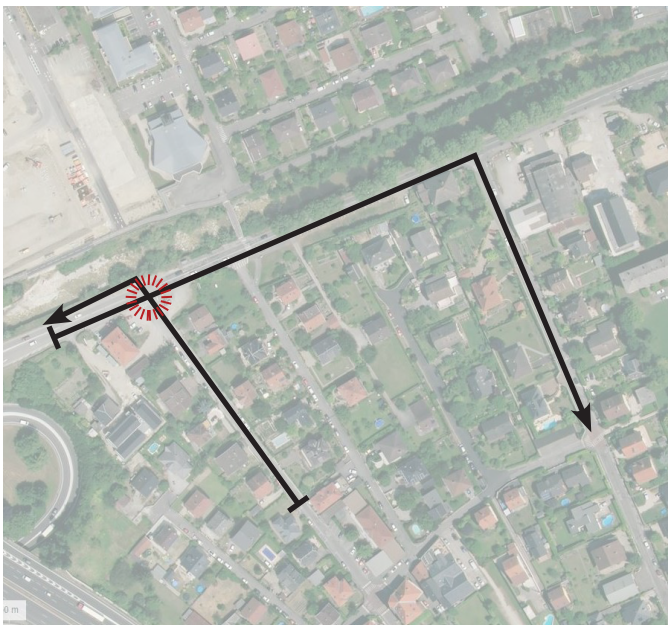
Une organisation optimisant la capacité des carrefours



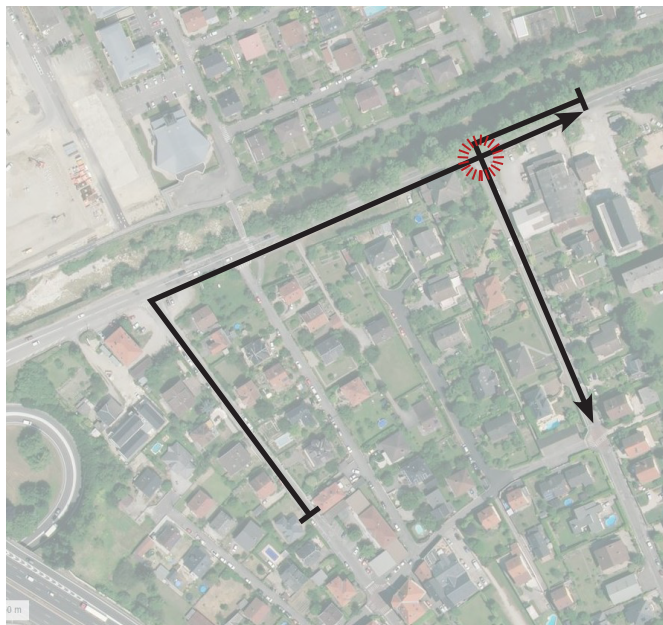
Échanges vers l'Ouest à sens anti-horaire



Échanges vers l'Est à sens anti-horaire



Échanges vers l'Ouest à sens horaire



Échanges vers l'Est à sens horaire

Les cartographies ci-contre représentent les itinéraires d'échange entre le quartier de la Madeleine, l'Ouest, puis l'Est de la RD1006 dans les deux sens (en entrée et en sortie).

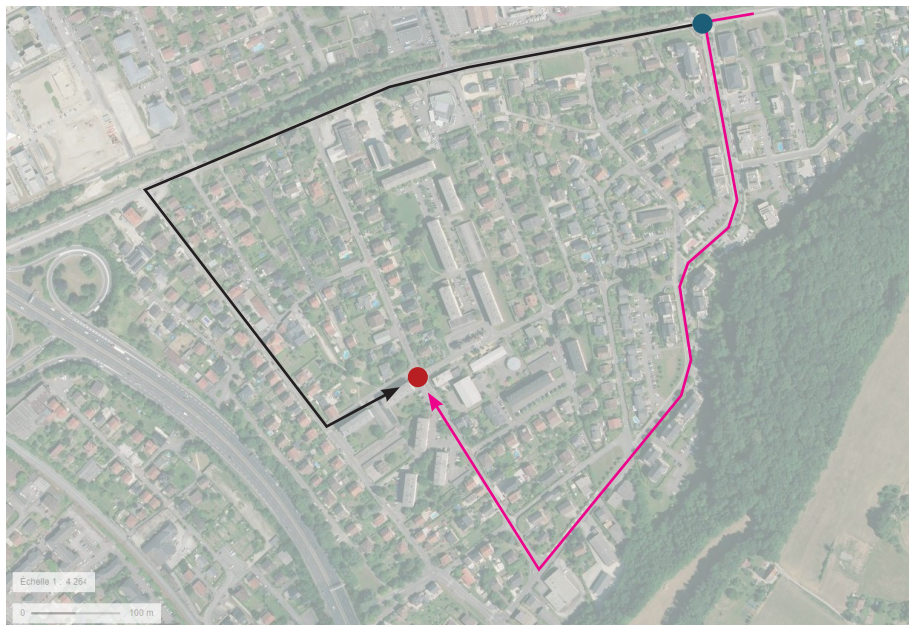
Les deux cartographies du haut illustrent les itinéraires d'accès avec l'organisation des circulations prévue dans le projet : rue centrale en sens Nord > Sud et rue de la Madeleine en sens Sud > Nord. Les cartographies du bas illustrent les itinéraires en cas d'inversion des sens.

3. La boucle en sens anti-horaire minimise les conflits

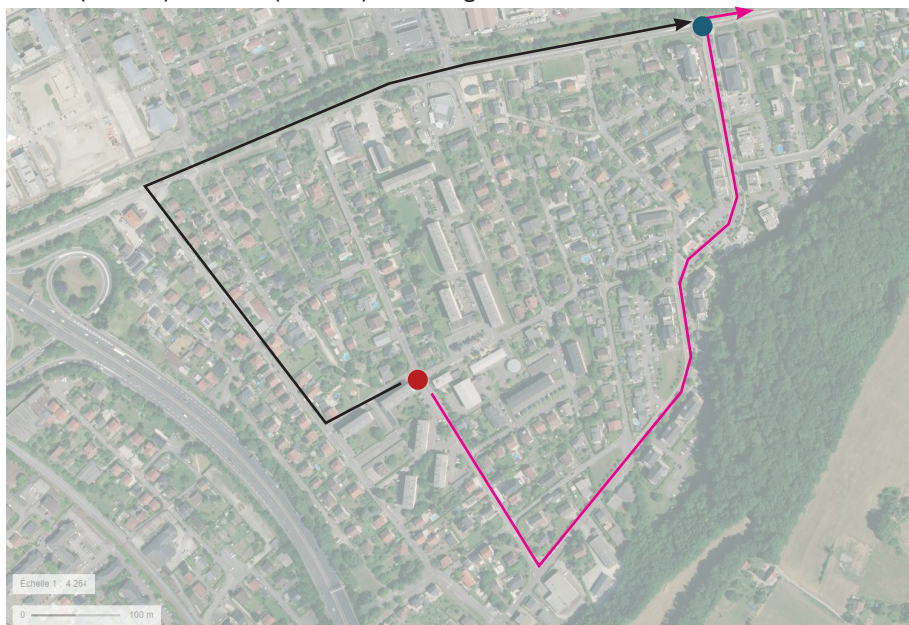
L'analyse du document permet de mettre en évidence qu'une organisation des circulations à sens anti-horaire (dans le même sens qu'un carrefour giratoire) permet d'éviter aux usagers de se croiser inutilement dans les carrefours.

L'inversion des sens de circulation engendre des croisements supplémentaires sur les carrefours de la RD1006. Ces croisements inutiles dégradent la capacité (pourcentage de saturation) déjà sensible des carrefours et génère une hausse du nombre de conflits VP/VP (accroissement potentiel de l'accidentologie).

L'inversion des sens ne réduit pas le risque d'usage de la rue de la Parpillette



Itinéraires d'accès souhaité (en noir) et craint (en rose) avec l'organisation en sens anti-horaire des rues Centrale et Madeleine



Itinéraires d'accès souhaité (en noir) et craint (en rose) avec l'organisation en sens horaire des rues Centrale et Madeleine

Les cartographies ci-contre représentent les itinéraires d'échange entre le quartier de la Madeleine et le carrefour de La Trousse. En noirs, sont représentés les itinéraires «souhaités», c'est à dire conformes à la hiérarchie du réseau routier. En rose sont représentés les itinéraires «craints», c'est à dire non-souhaités mais potentiellement utilisés pour palier au rallongement des itinéraires causés par les sens uniques.

La cartographie du haut représente la situation avec le sens anti-horaire. La cartographie du bas représente la situation avec une organisation à sens horaire.

4. Si il y a un risque du renforcement du rôle de la rue de la Parpillette, il existe dans les deux scénarios

L'itinéraire carrefour Parpillette/RD1006 (en bleu) > carrefour rue Central /rue de la Concorde (en rouge) est actuellement long de 775 mètres via la rue de la Madeleine à double sens.

L'itinéraire futur, via la rue Centrale, est long de 1100 mètres. Le potentiel itinéraire de transit via la rue de la Parpillette est long de 965 mètres. Le risque d'usage de la rue de la Parpillette existe, mais il est faible car les usagers intégrerons les éléments suivants dans leurs choix : le temps d'attente au tourne-à-gauche du carrefour Parpillette sera plus important que sur le mouvement tout-droit ; la RD1006 ne sera plus saturée (régime fluide et prioritaire) ; la rue de la Parpillette est aménagée de nombreux ralentisseurs, chicanes et alternats ; la rue de la Parpillette n'a pas la priorité sur les autres voies sécantes. Ainsi le risque semble modéré.

Aussi, l'inversion des sens des rues Centrale et Madeleine n'apporte pas de solution à ce risque dans le mesure où elle inverse seulement le sens du risque : l'organisation des circulations à sens horaire rallonge l'itinéraire dans le sens de la sortie.



Contact :

Guillaume ARNAUD, ingénieur mobilités - g.arnaud@arter-agence.fr / 09 80 34 81 16